



## RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

CFDT

18 octobre 2022

- RIFSEEP en place depuis 2019-2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- La plupart des primes a disparu (prime info, ITS fonctionnelle, ...)
- Les IT sont divisés en 3 groupes :
  - Groupe 1
    - Groupe 1.1 (CUT2) et 1.2 (CUT1)
  - Groupe 2
  - Groupe 3
- Les TSM sont divisés en deux groupes (Groupe 1 et Groupe 2).
- Le RIFSEEP des IPEF n'est pas abordé dans cette présentation.

### L'IFSE = Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

- Versé mensuellement
- Valorise le parcours professionnel et l'évolution des compétences

### Le CIA = Complément Indemnitaire Annuel

- Versé annuellement
- Valorise l'engagement professionnel et la manière de servir

- Il existe un montant de base (socle) de l'IFSE, fonction du corps, du grade et du groupe de fonction.
- En fonction de la carrière (mutations, ...), l'IFSE d'un agent peut se situer au-dessus du socle.
- Il existe deux types d'évolution de l'IFSE :
  - Les **évolutions pérennes** (ne changent pas si l'agent mute)
  - Les **évolutions non pérennes** (peuvent changer si l'agent mute)

- Evolution pérenne mensuelle en € pour les ITM

Nomination IDT	250
Nomination ITHC (si pas dans le groupe 1)	117
Accès échelon spécial ITHC (sauf si dans groupe 1.1)	254
Mobilité du groupe 3 vers groupe 2	25
Mobilité vers groupe 1 (1.1 ou 1.2)(c'est le reste pérenne une fois le poste quitté)	12
Mobilité vers poste du même groupe (si précédent occupé 3 ans)	8

Mobilité vers poste IPEF (c'est le reste pérenne une fois le poste quitté)	25
Evolution au titre de l'expérience professionnel (si 4 ans dans le poste)	8
Evolution pour tous (inflation)	?

- Evolution pérenne mensuelle en € pour les TSM

Nomination Chef Technicien	60
Passage du 8ième au 9ième échelon CT	96
Mobilité du groupe 2 vers groupe 1	17
Mobilité vers poste du même groupe (si précédent occupé 3 ans)	4

Mobilité vers poste ITM (c'est le reste pérenne une fois le poste quitté)	17
Evolution au titre de l'expérience professionnel (si 4 ans dans le poste)	4
Evolution pour tous (inflation)	?

## IFSE – 4 : les évolutions non pérennes ITM et TSM (VERSION SIMPLIFIEE)

- Evolution non pérenne mensuelle en € pour les ITM et les TSM

Mission d'assistant de prévention, Assistance événementielle (Météo-France Sport), Correspondant qualité de direction, Référent armées, Appui cellule ministérielle de crise, Technicien radariste de DSO CMR	139
---	-----

Prestations médiatiques (directs Radio-France)	180	Résidants IdF IT (pas IDT ni CUT ni ITHC)	55	Mobilité ITM groupe 2 ou 3 vers groupe 1.1	371
Technicien chargé de maintenance	83	Résidants IdF TSM (pas CT)	34	Mobilité vers un poste recouvrement IPEF	100
Chef de projet national (niveau 1)	279	Au moins 5 nuits dans l'année	83	Mobilité vers un 2nd poste recouvrement IPEF (cumulable)	25
Chef de projet national (niv 2)	209	1 à 4 nuits dans l'année	25	TSM : Mobilité vers un poste recouvrement IT	67
Chef de projet national (niv 3)	139	Mobilité ITM groupe 2 ou 3 vers groupe 1.2	117	TSM : Mobilité vers un 2nd poste recouvrement IT (cumulable)	17

## IFSE -5 : Quelques commentaires ...

- 2 règles de non cumul (à combattre) :
  - Mobilité vers groupe 1 et bonus de recouvrement
  - Promotion IT et bonus de recouvrement
- ITHC et CUT1 ou CUT2, une prime IFSE identique mais pérenne (ITHC) ou non pérenne (CUT) (en €, mensuellement) :

Groupe 1.2 (CUT1) ou ITHC	117
Groupe 1.1 (CUT2) ou ITHC échelon spécial	371

- Un CUT1 touche 117€ d'IFSE + 42€ d'indiciaire (valeur moyenne et de dernière échelon), soit 159€ mensuels, niveau de rémunération supplémentaire qui questionne au vu des responsabilités ou des niveaux d'IFSE non pérennes accordés pour certaines fonctions.

## CIA = Complément Indemnitaire Annuel

- Il existe un montant de référence, généralement servi (une modulation de 80 % peut être appliquée en cas de manière de servir reconnue insuffisante).

TSM - AiTM	200
ITM	230
IPEF	430

- 10 % des agents de Météo-France touchent 3 fois ce montant, pour manière de servir exceptionnelle.
- 200 agents touchent 200€ supplémentaires pour reconnaître un travail ou une réussite collective